

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 26 MARS 2013

TÉLÉDOC 246
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

NOR **BUDB1307173C**
N° interne **DF-2BPSS-13-3619**

Objet : Actualisation de l'outil de budgétisation pluriannuelle des dépenses de personnel

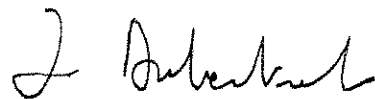
P.J. : 1

Afin de préparer les conférences de sécurisation de la trajectoire 2013-2015, la direction du budget a conçu une version actualisée de l'outil de budgétisation des dépenses de personnel qui introduit des changements visant à améliorer la précision de la prévision ainsi que la traçabilité des retraitements. Les tableaux qui vous sont demandés par la circulaire relative aux conférences de sécurisation sont pour l'essentiel directement issus de cet outil.

Bien que l'exercice de sécurisation ne porte que sur les années 2013-2015, l'outil est paramétré pour couvrir les années 2013-2017, ceci afin de vous laisser la possibilité de l'utiliser pour vos propres travaux de réflexion.

La principale nouveauté porte sur l'augmentation du nombre de catégories d'emplois utilisables dans l'outil. Cette évolution permet de définir des catégories plus homogènes améliorant ainsi la prévision. Dans la mesure du possible, il est toujours recommandé d'utiliser les catégories LOLF. **La détermination de nouvelles catégories ne doit se faire qu'avec l'accord de vos correspondants sectoriels au sein de la direction du budget.**

Pour le Ministre délégué et par délégation
Le Directeur du budget



Julien DUBERTRET

Diffusion générale

Les autres évolutions sont les suivantes :

Onglet	Nouveautés	Commentaires
Accueil	Distinction entre entrants et sortants dans la part des ETPT soumis à retenue CAS Pensions	Ces informations permettent de fiabiliser l'estimation des assiettes de CAS Pensions.
I - Socle d'exécution n-1	CLD repositionné en catégorie 21	Cette modification fait suite à l'évolution de la nomenclature d'exécution comptable en 2012.
	Ajout de deux colonnes supplémentaires pour améliorer la traçabilité des retraitements	
II - Hypothèses salariales	Possibilité de faire évoluer le taux de présents-présents au cours de l'exercice	Ces informations permettent d'affiner le calcul du GVT positif.
	Ajout de trois lignes « dont... » pour plus de détail au sein des « Autres variations des rémunérations »	
VIII - Facteurs d'évolution de la masse salariale	Passage de la GIPA du regroupement « Autres variations de rémunérations » au regroupement « Mesures générales »	Ce changement n'impacte pas le traitement de la GIPA par l'outil

Je vous rappelle que l'outil de budgétisation des dépenses de personnel doit être utilisé à l'échelle d'un ministère ou d'un programme. Comme toute modélisation, la qualité de la prévision dépend de celle des hypothèses retenues, notamment de celles relatives à la part des emplois assujettis à contribution au CAS pensions, aux coûts d'entrée et de sortie des agents, aux flux d'effectifs et aux GVT positif.

Vous porterez donc une attention toute particulière à la détermination des données d'entrée dans l'outil et à l'analyse critique des résultats, en mobilisant toutes les données disponibles, notamment en provenance de vos systèmes d'information des ressources humaines. Des échanges techniques approfondis devront intervenir entre nos services en préparation des conférences de sécurisation, afin d'assurer une construction correcte des plafonds de crédits par ministère et par mission.

La version dématérialisée de l'outil est disponible en ligne sur le Forum de la Performance (<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/les-circulaires-budgetaires/circulaires-2013.html>).

Vos correspondants sectoriels de la direction du budget, en lien avec le bureau 2BPSS, sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez poser.